



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

La Rochelle, le 13/10/2021

**PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE 8 EMBLEMES POUR L'EXPLOITATION DE  
PONTONS DE PÊCHE AU CARRELET EXISTANTS ET À RECONSTRUIRE**

Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime, annonce l'attribution prochaine de 8 emplacements en vue de l'exploitation de pontons de pêche au carrelet, répartis sur les communes de Fouras, Rochefort-sur-Mer, l'Île d'Aix, Port-des-Barques, Saint-Laurent-de-la-Prée et Saint-Nazaire-sur-Charente.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature seront affichées pendant un mois, du vendredi 15 octobre au lundi 15 novembre 2021 inclus, dans les mairies concernées.

Elles sont en outre téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Peche-aux-carrelets/Peche-aux-carrelets-Avis-de-vacance-d-emplacements-de-ponton-de-peche-et-modalites-d-attribution>

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)